

Zeitschrift:	Curaviva : revue spécialisée
Herausgeber:	Curaviva - Association des homes et institutions sociales suisses
Band:	3 (2011)
Heft:	1: Le métier de bénévole : le travail volontaire en EMS
 Artikel:	Les inégalités sociales dans la prise en charge des personnes âgées : les seniors sur le banc des accusés
Autor:	Piller, Otto
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-813846

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les inégalités sociales dans la prise en charge des personnes âgées

Les seniors sur le banc des accusés

Il faut s'opposer au développement de soins à deux vitesses qui pénalise les personnes âgées, et lutter contre toute forme de discrimination qui touche le grand âge.

Otto Piller

Au début des années 1900, la Suisse comptait quelque 3,3 millions d'habitants. Aujourd'hui, il sont 7,8 millions, soit un peu plus du double. Durant ce siècle, la part de la population âgée de moins de 15 ans a diminué, passant de 31% à près de 17%. Quant aux seniors (65 ans et plus) leur nombre s'est multiplié par deux. Dans notre pays, une personne sur six a plus de 65 ans. Le net recul du taux de natalité d'autre part, l'augmentation constante de l'espérance de vie d'autre part, expliquent cette évolution démographique. Et c'est principalement aux importants progrès réalisés dans le domaine de la santé que nous devons l'allongement de l'existence – un phénomène en soi réjouissant – et la bonne qualité de vie au grand âge.

Les seniors ont de plus en plus peur de l'avenir

Notre constitution fédérale affirme que toute personne doit être assurée contre les conséquences économiques de l'âge. Cela implique toutefois un Etat social efficace, qu'en notre qualité de pays riche nous pouvons – nous pourrions – nous offrir. Malgré la reconnaissance manifeste par la constitution fédérale d'une Suisse sociale, les objections se multiplient, émanant des milieux libéraux fondamentalistes qui estiment que face à l'évolution démographique nous n'avons pas les moyens de notre Etat social.

Une personne âgée ne doit pas s'excuser parce qu'elle vit longtemps!

J'estime que ces objections n'ont ni fondement ni justification. Elles conduisent à une grande insécurité et attisent les peurs, en particulier chez les seniors. Au lieu de pouvoir se réjouir de la vie, la peur de l'avenir s'accroît, encore entretenue par les débats politiques autour de questions telles que «la diminution des prestations de l'AVS», «la rationalisation, voire l'introduction de limites d'âge, pour certains soins qui sont pris en charge par l'assurance-maladie obligatoire», «les primes d'assurance plus élevées pour les personnes plus âgées», «la diminution du personnel dans les EMS», etc.

Les personnes âgées ne sont pas un poids

A l'occasion d'un débat politique public sur les coûts dans le domaine de la santé, où les personnes âgées, tenues pour responsables, étaient sur le banc des accusés, un vieux monsieur a pris la parole pour s'excuser d'être encore en vie. Après tout ce qu'il avait entendu, il en avait conclu qu'il n'était plus qu'un poids pour la société. Puis il a quitté la salle. Il a suffit d'observer les visages des nombreuses personnes âgées présentes pour savoir qu'elles partageaient son avis. Cet incident doit nous interroger : il est en effet inadmissible qu'une personne âgée en vienne à s'excuser de vivre longtemps.

Dans son article 8, notre constitution fédérale stipule encore que nul ne doit subir de discrimination du fait, notamment, de son âge et de sa situation sociale. La loi sur l'assurance maladie renforce encore ce principe, dans la mesure où elle garantit à chaque personne les soins nécessaires à sa santé dans le cadre de l'assurance obligatoire des soins.

Mais entre les paroles et les actes, il y a souvent un grand écart. Et la pression s'accentue encore pour que l'assurance sociale ne finance plus nécessairement tous les besoins en

soins des personnes âgées. Ainsi, des propositions, jugées inacceptables il y a quelques années à peine, prennent peu à peu forme dans le quotidien des soins. Prenez l'exemple de cette femme de plus de 85 ans, qui aime lire son journal quotidien, mais qui souffre de cataracte : nombreux sont ceux qui estiment que l'on ne doit pas l'opérer, coûts obligent. Une telle intervention ne serait plus «économique», entend-on dire; et selon la loi sur l'assurance-maladie, les prestations médicales doivent également être «économiques». Difficile d'être plus cynique ! Si cette femme était riche et disposait d'une assurance complémentaire privée, elle serait naturellement et sans conteste opérée !

Si nous ne mettons pas un terme à ce mouvement, si nous ne nous opposons pas plus fermement aux esprits fondamentalistes libéraux qui veulent réduire les prestations sociales, nous courrons alors le risque de développer des soins à deux vitesses. Les personnes âgées pauvres souffriront de plus en plus sous la pression des coûts. Elles n'auront plus accès aux prestations de soins pourtant indispensables. Les personnes âgées riches, en revanche, pourront couler des jours tranquilles dans des résidences pour seniors et autres établissements privés.

Pour moi, cette perspective est totalement inacceptable. Et pour vous aussi, je l'espère! ●

L'auteur:

Otto Piller, président de Curaviva Suisse, s'est exprimé en ces termes dans le cadre du Forum Caritas «Soins aux personnes âgées : une affaire privée ?», qui s'est tenu à Berne en janvier 2011.



«La pression s'accentue encore pour que l'assurance sociale ne finance plus tous les besoins en soins des personnes âgées.»

Otto Piller, président de Curaviva Suisse

Photo: zvg

Anzeige

Vivae restauration

Un partenaire de confiance pour une restauration sur-mesure

Votre spécialiste romand dans la gestion des services de restauration destinés aux établissements médico-sociaux.

Vivae, le restaurateur qui vous écoute et vous comprend...
...toujours à vos côtés avec des solutions de qualité.

Vivae Restauration SA - Avenue des Baumettes 3 - 1020 Renens - tél. 021 637 38 40 - fax 021 637 38 49
www.vivae-restauration.ch



Produits acutels et offres spéciales dans notre shop internet sous www.hygienepass.ch

Cours d'hygiène

Berne, Bâle, Lucerne, Saint-Gall, Zurich, Genève, Lausanne ou comme formation interne chez vous

Qui peut suivre ces cours ?

Direction et personnel (p.ex. soignant, cuisine, préparation, service technique etc.)

Informations et inscriptions:
www.hygienepass.ch

Hygienepass, ALMEDICA AG/ABA SA, Guglera 1, 1735 Giffers
Tél. 026 672 90 90, Fax 026 672 90 99, info@hygienepass.ch, www.hygienepass.ch